

SEANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2022

à 20 h 00 à la MAIRIE

CONVOCATION	: 7 mars 2022
AFFICHAGE	: 25 mars 2022
PRESIDENT	: Yvon BEUCHON
PRESENTS	: M. VOLLOT - M. FORESTIER - Mme GAVIN - M. DE SENSI - Mme PAIS - Mme PELRAS - M. ROBIN - Mme MARTIN - M. HEMOND - Mme MILLET - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - M. THOMAS - Mme FLORENTIN - M. ADAM - Mme ALVES - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - Mme HELIAS
ABSENTS EXCUSES	: Mme CHEVALIER - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - M. AUDOUX – M. PLAS
PROCURATIONS	: Mme CHEVALIER à Mme HELIAS Mme DAGAUD à M. ROBIN M. BALLAIRE à M. NOWAK M. COULET à M. VOLLOT M. AUDOUX à Mme FLORENTIN
SECRETAIRE	: Mme GAVIN

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le maire indique à l'assemblée avoir reçu la lettre de démission de Monsieur Olivier PLAS en sa qualité de conseiller municipal pour des raisons d'ordre familiales et professionnelles.

Evidemment l'assemblée regrette-t-elle le départ de l'un de ses membres qui avait su nouer avec tous de bonnes relations de cordialité et lui souhaite de retrouver rapidement sérénité et épanouissement dans sa vie professionnelle et personnelle.

Conformément à l'article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales, il est donné acte de cette démission qui sera transmise à monsieur le préfet du Cher.

Son remplacement sera assuré par la suivante de liste Madame Amandine BRAULT dont l'installation interviendra lors de la prochaine séance.

Monsieur le maire ouvre la séance en évoquant la situation dramatique que vivent nos concitoyens Est-Européens d'Ukraine. Il remercie chaleureusement tous ceux, nombreux, qui ont répondu à l'appel aux dons (produits d'hygiène, pharmaceutiques et de santé). Toute la collecte a été chargée dans les deux bus qui sont partis vers la Pologne à destination des habitants de KOROSTEN, ville désormais jumelée à Bourges.

L'acheminement est donc rapide et efficace.

Le maire invite les membres de l'assemblée à poursuivre l'information à la population, à faire encore don de matériels et produits de secours. Quatre familles domiciliées à La Chapelle et un employé municipal se sont portés volontaires pour héberger des réfugiés. Ils en sont vivement remerciés. Cette situation catastrophique va hélas engendrer des conséquences importantes sur les collectivités locales et notre société toute entière. L'impact risque d'être considérable. Déjà les prévisions d'inflation ont été revues à la hausse brutale pour l'année 2022.

Tenant compte de cette situation, le maire propose de réviser les orientations budgétaires adoptées lors de la séance du 10 janvier. L'assemblée municipale l'accepte.

Les mauvaises nouvelles arrivent en cascade et sont, pour beaucoup, irréversibles :

- ⇒ La forte hausse d'énergie à d'ores et déjà généré un surcoût de frais de chauffage de 23 000 €.
- ⇒ Le Président de la République s'engage à appliquer une évolution de l'indice des fonctionnaires.
- ⇒ Agglobus va porter progressivement le versement transport à 2 %.
- ⇒ La suppression de la dotation de solidarité rurale Bourg-Centre de 70 000 € n'est désormais aucunement compensée. Elle constitue une catastrophe.
- ⇒ La dotation globale de fonctionnement (DGF) va connaître une diminution de près de 3 %.
- ⇒ Le transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) à l'agglomération, décidée par la loi, va diminuer la dotation de compensation de l'ancienne taxe professionnelle.
- ⇒ La suppression de la taxe d'habitation désormais remplacée par une dotation d'Etat va être beaucoup moins dynamique et fait perdre un levier d'action fiscale aux communes.
- ⇒ La taxe d'aménagement fixée au taux de 1 % va devoir faire l'objet de négociations avec la communauté d'agglomération et son produit sera probablement partagé.

En conclusion, le maire observe la volonté de l'Etat d'affaiblir les communes, spécialement les plus actives au point de leur enlever toute capacité d'action.

Dans ces conditions, il est proposé de préparer le budget avec les modifications d'orientations suivantes :

- ✍ la dernière ressource fiscale (taxe foncière) devra probablement être ajustée au minimum à la prévision d'inflation soit 4 % ;
- ✍ le projet d'engager les études en vue de la construction de courts de tennis couverts devra être reporté et aucun crédit destiné à cette opération ne sera proposé au budget 2022. En effet, aucune des pistes de cofinancement possibles ne pourra être mise en œuvre. Un tel projet est exclu du contrat de relance au titre de la transition écologique (CRTE). Notre commune n'est pas davantage éligible au plan "5 000 équipements de proximité" déployé par France Relance.

Le conseil municipal donne son accord sur ces orientations modifiées.

TRANSFERT DE LA POSTE :

Monsieur Jean-Marie VOLLLOT, maire-adjoint donne lecture du courrier de la Poste du 28 février dernier qui informe de la fermeture du bureau de poste au 2 avril avec ouverture d'un Relais Poste commerçant au tabac "le Contemporain" à compter du 4 avril.

Ce relais permettra aux usagers d'affranchir le courrier, de le déposer et de le retirer ainsi que les colis et d'acheter des enveloppes et emballages "Prêt à envoyer".

L'idéal aurait été que la Poste trouve un local à louer dans le bourg, la mairie ne pouvant pas héberger un guichet. Ce n'est pas le choix de la Poste et le conseil municipal en prend acte.

Dans ces conditions, l'immeuble qui hébergeait ce service public va se trouver libre d'occupation. Le conseil municipal sollicite que la résiliation de son bail de location n'intervienne qu'au 31 décembre 2022.

Le maire indique qu'une pétition est en ligne, à l'initiative d'administrés chapellois qui s'interrogent légitimement de la fermeture d'un service public dans la commune qui connaît la plus grosse progression démographique du département.

Madame Valérie MILLET, conseillère municipale et agent d'encadrement de la Poste apporte toutes les précisions sur le format du nouveau service postal.

Si toutefois, l'organisation qui va être mise en œuvre venait à être défailante, le conseil municipal souhaite qu'un guichet vienne à être installé, à nouveau, au cœur de bourg.

Adopté à l'unanimité.